



SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 7 juillet 2008, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Johanne Corbeil, assistante greffière
 Monsieur Patrick Quirion, trésorier
 Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
 développement du territoire

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

08-07-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout au point 26 « divers » des sujets suivants :

- 26) Autorisation des travaux – parc Haendel, phase 3
- 27) Aide financière – Fondation Hélène Sentenne – festivités de la Saint-Jean-Baptiste
- 28) Octroi de contrat – services professionnels – conception plans et devis – plan d'aménagement au parc de la Promenade – appel d'offres 8013-LO

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption – procès verbal de la séance « ordinaire » du 16 juin 2008
- 3) Renouvellement – adhésion 2008 2009 – Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud
- 4) Autorisation signature – cession de rue – projet de développement domiciliaire « Hameau des pins » – prolongement rue de Chantilly
- 5) Autorisation signature – cession de rue – projet de développement domiciliaire « Hameau des pins », phase III – avenue de Charlemagne (partie) et rue de Cherbourg
- 6) Approbation – comptes à payer – juin 2008
- 7) Approbation – dépenses incompressibles – juin 2008
- 8) Octroi de contrat – réaménagement de l'hôtel de ville, phase 5 – appel d'offres 8020-TR
- 9) Approbation de dépenses – travaux de réaménagement de l'Hôtel de ville, phase 5
- 10) Dépôt du rapport des virements budgétaires – période du 1^{er} avril au 30 juin 2008
- 11) Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 7 juin 2008
- 12) Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 18 juin 2008
- 13) Approbation – plans d'implantation et d'intégration architecturale – CCU du 2 juillet 2008
- 14) Autorisation – dérogation mineure 75, place d'Adélaïde
 - Consultation du public sur cette demande
 - Décision du conseil
- 15) Autorisation – dérogation mineure 26, rue Dagobert
 - Consultation du public sur cette demande
 - Décision du conseil
- 16) Octroi de contrat – achat de deux appareils respiratoires et douze émetteurs – Service intermunicipal de prévention des incendies Candiac/Delson – projet 2008-551
- 17) Octroi de contrat – achat de six habits de combat – Service intermunicipal de prévention des incendies Candiac/Delson – projet 2008-552
- 18) Avis de motion – règlement 1204 modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d'assujettir la zone H03-322 aux usages conditionnels et de lui attribuer des normes et des critères
- 19) Adoption du second projet – règlement 1209 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H03-339 pour agrandir la zone H03-337 et de modifier les grilles des usages et normes des zones H03-336, H03-337 et H03-339 pour autoriser l'usage habitation unifamiliale contiguë
 - Assemblée publique de consultation
 - Adoption du règlement
- 20) Adoption premier projet – règlement 1210 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'ajouter la classe d'usage institutionnel et administratif (p1) à la zone I04-414, afin de permettre spécifiquement l'usage : « école préscolaire, primaire et polyvalente, garderie, centre de formation professionnelle, technique et universitaire et édifice à bureau »
- 21) Adoption projet – règlement 1211 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir les zones H06-624, H06-625,

H06-630, H06-631, H06-632, H06-633 et H06-634 à un P.I.I.A. et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation et de modifier certains critères relatifs aux zones H06-626, H06-627, H06-628 et H06-629

- 22) Emprunt temporaire – règlement 1200 décrétant un emprunt au montant de 4 297 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel entre les boulevards de L'Industrie et Champlain
- 23) Autorisation – comité de sélection et critères d'évaluation – appel d'offres 8023-ST – services professionnels d'ingénierie des matériaux – réfection du chemin Haendel (projet 2002-276)
- 24) Octroi de contrat – services professionnels d'ingénierie des matériaux – réfection du chemin Haendel – appel d'offres 8018-ST
- 25) Octroi de contrat – travaux de réparation de bordures et trottoirs – appel d'offres 8019-TP
- 26) Divers
- 27) Parole au public
- 28) Levée de la séance

**08-07-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « ORDINAIRE » DU
16 JUIN 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « ordinaire » du 16 juin 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « ordinaire » du 16 juin 2008.

**08-07-03 RENOUVELLEMENT – ADHÉSION 2008-2009 – CHAMBRE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RIVE-SUD**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud pour la période du 1^{er} août 2008 au 31 juillet 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le renouvellement 2008-2009 à la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud au montant de 316,05 \$, toutes taxes incluses;

QUE madame la conseillère Thérèse Gatien soit désignée à titre de déléguée;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-494.

08-07-04 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION DE RUE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « HAMEAU DES PINS » – PROLONGEMENT RUE DE CHANTILLY

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire « Hameau des pins », prolongement rue de Chantilly;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu avec le promoteur, Gestion Val Martin ltée, relativement au projet de développement domiciliaire « Hameau des pins », phase III;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'émission de l'acceptation définitive des travaux, le promoteur doit céder à la Ville la rue faisant l'objet du protocole;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à la cession par Gestion Val Martin ltée à la Ville de Candiac, de la rue de Chantilly, connue et désignée au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie comme étant les lots trois millions cinquante mille six cent quatorze (3 050 614) et trois millions cent soixante-quatorze mille neuf cent huit (3 174 908);

QUE tous les frais et honoraires relatifs à cette transaction soient assumés par le promoteur Gestion Val Martin ltée.

08-07-05 AUTORISATION SIGNATURE – CESSION DE RUE – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « HAMEAU DES PINS », PHASE III – AVENUE CHARLEMAGNE (PARTIE) ET RUE DE CHERBOURG

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire « Hameau des pins », phase III;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du protocole d'entente intervenu, le promoteur, Gestion Val Martin ltée, s'est engagé à céder à la Ville une partie de l'avenue Charlemagne (partie) et la rue de Cherbourg;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à la cession par Gestion Val Martin ltée à la Ville de Candiac, des lots connus et désignés au cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, selon ce qui suit :

avenue Charlemagne (partie)	lot trois millions soixante-neuf mille neuf cent soixante-deux (3 069 962)
rue de Cherbourg	lot trois millions cent quarante-huit mille deux cent soixante-treize (3 148 273); lot trois millions cent trente-neuf mille quatre cent quarante-sept (3 139 447); lot trois millions quatre-vingt mille quatre cent soixante-dix-huit (3 080 478);

QUE tous les frais et honoraires relatifs à cette transaction soient assumés par le promoteur Gestion Val Martin ltée.

08-07-06 APPROBATION – COMPTES À PAYER – JUIN 2008

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de juin 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de juin 2008 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier, monsieur Patrick Quirion ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, madame Sylvie Landry, soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de juin 2008 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 265 007,12 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 314 510,18 \$, le tout pour un total de 579 517,30 \$.

08-07-07 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – JUIN 2008

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de juin 2008 représentant une somme de 1 963 870,41 \$.

08-07-08 OCTROI DE CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE, PHASE 5 – APPEL D'OFFRES 8020-TR

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire procéder à la cinquième phase du réaménagement de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le journal « Constructo » et dans le système électronique d'appel d'offres Sé@o;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 18 juin 2008, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de monsieur Frédéric Leclerc, architecte;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Construction R.D.J. inc. », 7325A, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3S1, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, phase 5, pour un montant total de 197 800 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8020-TR;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même le surplus accumulé non affecté.

08-07-09 APPROBATION DE DÉPENSES – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE, PHASE 5

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a octroyé le contrat de réaménagement de l'hôtel de ville, phase 5 à la société « Construction R.D.J. inc. »;

CONSIDÉRANT QU'en plus dudit contrat, le directeur des finances et de l'informatique devra effectuer certaines dépenses essentielles à la réalisation des travaux en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le directeur du Service des finances et de l'informatique à effectuer les dépenses inhérentes à l'exécution des travaux de réaménagement de l'Hôtel de ville, phase 5 jusqu'à concurrence d'un montant de 127 000 \$. Monsieur Quirion doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus accumulé non affecté.

08-07-10 DÉPÔT DU RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 JUIN 2008

Conformément aux dispositions du règlement 1128, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des virements budgétaires pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2008.

08-07-11 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 7 JUIN 2008

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction déposée à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble concerné par cette demande de permis est situé dans une zone assujettie aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse de la demande lors de la réunion du 7 mai 2008 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la demande de P.I.I.A. concernant la propriété suivante :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-05-16	I04-418	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type industriel sis au 330, avenue Liberté sur le lot 4 176 959

08-07-12 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 18 JUIN 2008

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, de modification et de lotissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 18 juin 2008 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-06-17	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 51, rue de Fontenelle sur le lot 3 748 932
CCU-2008-06-23	I04-412	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type industriel sis 88 à 110, rue Paul-Gauguin sur le lot 4 091 238
CCU-2008-06-24	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 32, rue de Sauverny sur le lot 3 964 675
CCU-2008-06-25	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 59, rue de Sauverny sur le lot 3 964 702
CCU-2008-06-26	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment commercial (Bâton Rouge) sis au 120, rue de Strasbourg sur le lot 4 073 419
CCU-2008-06-27	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 45, rue de Syracuse sur le lot 3 922 931

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-06-28	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 56, rue de Syracuse sur le lot 3 890 658
CCU-2008-06-30	H06-628	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 9, rue de Sorrente sur le lot 3 574 388

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-06-19	H03-309	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification d'un abri d'auto transformé en garage et de la pente d'un toit pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 47, place Halifax sur le lot 2 093 727
CCU-2008-06-21	H03-307	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la réfection totale d'un abri d'auto pour un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 8, avenue Hermès sur le lot 2 093 641

PERMIS DE LOTISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-06-22	I04-412	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le remplacement du lot 4 091 238 pour créer les lots 4 218 936 et 4 218 937 de façon à permettre la construction d'un nouveau bâtiment industriel de type motel industriel dans la zone I04-412

08-07-13 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 2 JUILLET 2008

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement et d'aménagement paysager déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 2 juillet 2008 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-07-02	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 60, rue de Darvault sur le lot 3 909 278
CCU-2008-07-03	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 83, rue de Darvault sur le lot 3 909 261
CCU-2008-07-04	H05-557	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 299, avenue de Deauville sur le lot 3 883 303
CCU-2008-07-06	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 27, avenue Frontenac sur le lot 3 893 701
CCU-2008-07-08	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 8, rue de Sauverny sur le lot 3 964 687
CCU-2008-07-09	H06-626	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 8, rue de la Seine sur le lot 3 559 111

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-07-01	H06-612	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (garage avec salle de lavage) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 11, place de Chambord sur le lot 2 096 077

PERMIS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-07-05	H05-520	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'aménagement paysager pour la propriété sise au 75, rue d'Édimbourg sur le lot 3 353 415

08-07-14 AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE 75, PLACE D'ADÉLAÏDE

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 75, place d'Adélaïde;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Serge Bisson, en date du 21 mai 2008, relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 75, place d'Adélaïde;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2008-06-01 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure tel que prévue à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge latérale gauche de 1,23 mètre au lieu de 2 mètres, soit un empiètement de 0,77 mètre et un total des marges latérales de 4,61 mètres au lieu de 5 mètres de façon à permettre l'agrandissement du garage pour l'immeuble sis au 75, place d'Adélaïde, sur le lot 2 094 217, zone H05-515.

08-07-15 AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE 26, RUE DAGOBERT

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, André J. Côté demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 26, rue Dagobert;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par monsieur Michel Moore, en date du 5 juin 2008, relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 26, rue Dagobert;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2008-06-16 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure tel que prévue à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge avant de 9,08 mètres alors que la marge avant maximale permise est de 9 mètres, soit un excédent de 0,08 mètre de façon à permettre une transaction immobilière pour un bâtiment principal de type unifamilial isolé sis au 26, rue Dagobert, sur le lot 1 914 185, zone H05-519.

08-07-16 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE DEUX APPAREILS RESPIRATOIRES ET DOUZE ÉMETTEURS – SERVICE INTERMUNICIPAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES CANDIAC/DELSON – PROJET 2008-551

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisation, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de deux appareils respiratoires 30 minutes de 2 216 lb P.S.I. de marque Scott avec amplificateurs de voix, alarmes de détresse et deux cylindres ainsi que douze émetteurs personnels de marque Scott tel que recommandé par la CSST;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Levitt Sécurité ltée » a la plus basse soumission;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Gaétan Leclerc, directeur adjoint, Service intermunicipal de prévention des incendies Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Levitt Sécurité ltée », 659, avenue Meloche, Dorval (Québec) H9P 2T1, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux appareils respiratoires 30 minutes de 2 216 lb P.S.I. de marque Scott avec amplificateurs de voix, alarmes de détresse et deux cylindres 30 minutes, ainsi que douze émetteurs personnels de marque Scott pour une somme totale de 15 283,68 \$, toutes taxes incluses;

Que les derniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les recettes du Fonds général et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-51-782.

08-07-17 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE SIX HABITS DE COMBAT – SERVICE INTERMUNICIPAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES CANDIAC/DELSON – PROJET 2008-552

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisation, le conseil municipal a approuvé l'acquisition de six habits de combat de marque Sécuritétex;

CONSIDÉRATION QUE seulement une compagnie est distributeur reconnu pour les vêtements Sécuritétex;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « C.M.P. Mayer inc. » a soumis une proposition;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Gaétan Leclerc, directeur adjoint, Service intermunicipal de prévention des incendies Candiac/Delson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « C.M.P. Mayer inc. », 1390-0, rue Newton, Boucherville (Québec) J4B 5H2, le contrat pour la fourniture de six habits de combat de marque Sécuritex pour un montant total de 9 701,61 \$, toutes taxes incluses;

QUE les derniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les recettes du Fonds général et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-52-782.

08-07-18 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 976 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D’ASSUJETTIR LA ZONE H03-322 AUX USAGES CONDITIONNELS ET DE LUI ATTRIBUER DES NORMES ET DES CRITÈRES

Monsieur le conseiller Kevin Vocino donne avis de motion de la présentation lors d’une séance du conseil, du projet de règlement 1204 modifiant le règlement 976 relatif aux usages conditionnels afin d’y assujettir la zone H03-322 aux usages conditionnels et de lui attribuer des normes et des critères d’évaluation;

De plus, monsieur le conseiller Vocino demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

08-07-19 ADOPTION DU SECOND PROJET – RÈGLEMENT 1209 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE H03-339 POUR AGRANDIR LA ZONE H03-337 ET DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DES ZONES H03-336, H03-337 ET H03-339 POUR AUTORISER L’USAGE HABITATION UNIFAMILIALE CONTIGUË

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire André J. Côté explique aux personnes présentes l’objet du projet de règlement 1209;

Par la suite, monsieur Côté invite les personnes qui désirent s’exprimer à se faire entendre;

Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H03-339 pour agrandir la zone H03-337 et de modifier les grilles

des usages et normes des zones H03-336, H03-337 et H03-339 pour autoriser l'usage habitation unifamiliale contiguë, a été adopté à la séance du 16 juin 2008;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 7 juillet 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet de règlement 1209 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites de la zone H03-339 pour agrandir la zone H03-337 et de modifier les grilles des usages et normes des zones H03-336, H03-337 et H03-339 pour autoriser l'usage habitation unifamiliale contiguë;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

08-07-20 ADOPTION PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 1210 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE INSTITUTIONNEL ET ADMINISTRATIF (P1) À LA ZONE I04-414, AFIN DE PERMETTRE SPÉCIFIQUEMENT L'USAGE : « ÉCOLE PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET POLYVALENTE, GARDERIE, CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNIQUE ET UNIVERSITAIRE ET ÉDIFICE À BUREAU »

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2008, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1210 modifiant le règlement de zonage 555 afin d'ajouter la classe d'usage institutionnel et administratif (p1) à la zone I04-414, afin de permettre spécifiquement l'usage : « école préscolaire, primaire et polyvalente, garderie, centre de formation professionnelle, technique et universitaire et édifice à bureau », soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 4 août 2008 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

08-07-21 ADOPTION PROJET – RÈGLEMENT 1211 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 917 RELATIF À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES H06-624, H06-625, H06-630, H06-631, H06-632, H06-633 ET H06-634 À UN P.I.I.A. ET DE LEUR ATTRIBUER DES OBJECTIFS ET DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES RELATIFS AUX ZONES H06-626, H06-627, H06-628 ET H06-629

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2008, un avis de motion du présent règlement a été donné;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1211 modifiant le règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'assujettir les zones H06-624, H06-625, H06-630, H06-631, H06-632, H06-633 et H06-634 à un P.I.I.A. et de leur attribuer des objectifs et des critères d'évaluation et de modifier certains critères relatifs aux zones H06-626, H06-627, H06-628 et H06-629, soit adopté;

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 4 août 2008 à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la greffière.

08-07-22 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1200 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 4 297 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN HAENDEL ENTRE LES BOULEVARDS DE L'INDUSTRIE ET CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1200 décrétant un emprunt au montant de 4 297 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel, entre les boulevards de l'industrie et Champlain, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et des Régions le 2 juin 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire au montant de 4 297 000 \$ au moyen de billets remboursables à demande ou par acceptation bancaire, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et le trésorier, monsieur Patrick Quirion, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

**08-07-23 AUTORISATION – COMITÉ DE SÉLECTION ET CRITÈRES
D'ÉVALUATION – APPEL D'OFFRES 8023-ST – SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION
DU CHEMIN HAENDEL (PROJET 2002-276)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac procèdera à un appel d'offres sur invitation avec système de pondération pour l'octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie des matériaux dans le cadre du projet de réfection des infrastructures municipales du chemin Haendel (tronçon du boulevard Champlain à la place Graham);

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de monsieur Richard Taylor, responsable des ressources matérielles et des achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les critères de sélection et la grille d'évaluation de l'appel d'offres pour les services professionnels d'ingénierie des matériaux, infrastructures municipales, chemin Haendel appel d'offres 8023-ST;

QUE les personnes ci-dessous mentionnées soient désignées à titre de membre du comité de sélection :

Monsieur Réjean Vigneault, ing.;
Monsieur Robert Martineau, ing.;
Monsieur Luc Brault;
Monsieur Richard Taylor à titre de secrétaire du comité;
Monsieur Gaétan Robitaille, substitut.

**08-07-24 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – RÉFECTION DU CHEMIN
HAENDEL – APPEL D'OFFRES 8018-ST**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a octroyé un contrat pour la réfection du chemin Haendel (projet 2002-276);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire de sols pour effectuer l'ingénierie des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation avec pondération pour l'exécution de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 12 juin 2008, deux firmes ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection composé de messieurs Réjean Vigneault, ing., Gaston Lamontagne, André Émond-Chin et Richard Taylor, secrétaire responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie le contrat de services professionnels d'ingénierie des matériaux à la firme « Qualitas, Laboratoire de Béton ltée », 9605, rue Ignace, bureau F, Brossard (Québec), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 67 609,88 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les clauses et les conditions contenues aux documents de la soumission sur invitation 8018-ST;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1200, au poste budgétaire 22-012-00-411, honoraires professionnels.

08-07-25 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉPARATION DE BORDURES ET TROTTOIRS – APPEL D'OFFRES 8019-TP

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède annuellement à des travaux de réparation de bordures et de trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 9 juin 2008, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de monsieur Richard Taylor, responsable des ressources matérielles et des achats;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Environnement routier NRJ inc. », 23, avenue Milton, Lachine (Québec) H8R 1K6, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de réparation de bordures et de trottoirs, selon les prix unitaires inscrits au bordereau de prix et pour un montant total maximal de 50 000,00 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8019-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-542.

08-07-26 AUTORISATION DES TRAVAUX – PARC HAENDEL, PHASE 3

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement du parc Haendel, phase 3 (projet 2008-555);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le financement d'une partie du projet afin de permettre l'installation des modules de jeux pour enfants et de filets protecteurs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le directeur du Service des loisirs à effectuer les dépenses inhérentes à l'exécution des travaux d'aménagement du parc Haendel, phase 3 jusqu'à concurrence d'un montant de 350 000 \$. Monsieur Denys Patenaude doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le conseil de la Ville de Candiac affecte une somme de 350 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté aux fins de la réalisation des travaux d'aménagement d'aires de jeux dans le parc Haendel.

**08-07-27 AIDE FINANCIÈRE – FONDATION HÉLÈNE SENTENNE –
FESTIVITÉS DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme la « Fondation Hélène Sentenne » dans le cadre des festivités organisées pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde à la « Fondation Hélène Sentenne » une aide financière au montant de 1 500 \$;

QUE les deniers requis au paiement de la somme de 1 500 \$ soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-991.

**08-07-28 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS –
CONCEPTION PLANS ET DEVIS – PLAN D'AMÉNAGEMENT AU
PARC DE LA PROMENADE – APPEL D'OFFRES 8013-LO**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'un amphithéâtre et d'un stationnement au parc de la Promenade (projet 2002-279);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la conception des plans et devis pour un plan d'aménagement au parc de la Promenade;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par appel d'offres avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE suite à la pré-qualification, trois firmes ont été mandatées pour présenter un concept d'aménagement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de messieurs Serge Drouin, Denys Patenaude, Florian Boulanger, Réjean Vigneault, ing., et Richard Taylor, secrétaire responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie le contrat de services professionnels à la firme « Planexconsultants », 1222, avenue Seymour à Montréal (Québec), soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, pour un montant total de 125 000 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, selon les termes et conditions stipulés aux documents d'appel d'offres 8013-LO;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1212 décrétant un emprunt pour l'aménagement du parc de la Promenade conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Six personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

08-07-29 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 19 h 40.

JOHANNE CORBEIL
Assistante greffière

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire